



Terme d'une convention de partenariat et plus de nouvelles

Par **Anonyme30000**, le **18/06/2011** à **20:25**

Bonjour,

Je représente une association, il y a plus d'un an, nous avons signé une convention de partenariat pour une durée d'un an. Elle a pris fin en Janvier dernier.

Le problème est que suite à ce partenariat, nous devons renvoyer de l'argent généré ainsi que du matériel non vendu à l'organisme avec lequel nous avons conclu la convention.

Malgré nos relances par mail, nous n'avons pas de nouvelles de cet organisme lorsqu'on lui demande où et comment renvoyer toute la marchandise.

Que faire ? Une LRAR ? Et après ? J'ai toujours l'argent généré par une vente, mais il ne m'appartient pas j'imagine vu que je dois le renvoyer suivant la convention de partenariat. Mais sans nouvelles du co-contractant, comment faire ?

En l'attente d'une réponse,

Merci beaucoup,
A bientôt.